Prix agricoles 1995/1996: prix du sucre et qualité type des betteraves

1995/0039(CNS) - 29/06/1995 - Acte final

Sucre - Prix et mesures connexes 1995/1996. Le Conseil a adopté le Règlement (CE) n° 1533/95 fixant, pour la campagne 1995/1996, certains prix dans le secteur du sucre et la qualité type des betteraves. Contenu : - Maintien à leur niveau actuel du prix de base de la betterave, du prix d'intervention du sucre blanc et de la marge de fabrication. - En ce qui concerne le sucre blanc : . Prix indicatif : 66,50 Ecu/100 kg. . Prix d'intervention : 63,19 Ecu/100 kg pour les zones non déficitaires de la Communauté. - Fixation du prix de base de la betterave valable dans la Communauté à 47,67 Ecu/t au stade de livraison au centre de ramassage. - Les betteraves de la qualité type doivent présenter les caractéristiques suivantes: qualité saine, loyale et marchande; teneur en sucre de 16% lors de la réception.